JOURNAL

FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 7 NOVEMBRE 1797.

De Cadin , le 7 Octobre.

L'escadre angloife est toujours mouillée devant le port, au nombre de 18 vaisseaux et quelques frégates. On ne sait vien de Gibraltar; mais il paroit que tout y est dans l'inacti-

Une goëlette espagnole, expédiée de la Guyara pour Cadix , a apporté une nouvelle intéressante. Il paroit qu'à Caracas, ches lieu de la Guyara ou Guyanne espagnole, il e'étoit for-mé une conspiration pour livrer cette colonie aux Anglois. Ils devoient se présenter avec les armemens que l'on préparoit à la Jamaïque; et le gouverneur, aiuli que les principaux officiers de la colonie, devoient favorifer le débarquement des forces britanniques. Deux des conspirarente, tourmentés apparemment par le remords, firent l'aveu de leur crime à l'intendant de la colquie et à l'évêque. Ceux-ci s'étant concertés ensemble, ont réussi à faire avorter ce désaftreux projet. Ils ont fait arrêter les conspirateurs, et ils attendent les ordres de la cour de Madrid.

D'Udine, le 25 Octobre.

La division Bernadotte, qui étoit ressée dans notre province, doit se mettre en marche cette semaine pour retrograder, comme les autres divisions, sur Milan. Les troupes impériales commencent déjà à désiler par nos environs. Partout les habitans ont mis en pièces la co-carde nationale, et ils se disposent à arborer la cocarde impériale.

De Trevise, le 27 Octobre.

Le général en chef Buonaparte arriva ici avant hier au foir avec son épouse; il descendit au palais épiscopal. Her, il s'est temis en route pour se rendre directement à Milan. Notre evêque a obtenu de ce général la liberté de l'ex-parricien Pizzamano, qui avoit été arrêté pour avoir fait tirer le canon sur le bâtiment françois qui vouloit forcer l'entrée du port de Venile, sous l'ancien gouvernement. Cet ex-patricien étoit détenu avec les trois inquisiteurs d'Etat qui ont été pareillement relàchés.

De Venise , le 27 Octobre.

La majeure partie de nos municipaux, et particulièrement les membres de la forieté patriotique, sont dans le plus grand abbattement; quoique le traité de paix avec l'Empereur n'ait pas encore été publié, ils ne penvent plus douter que l'état Venitien n'ait été céde à l'Autriche. Il paroît que l'entrée des autrichiens à Venite n'est pas encore si prochaîne; du moins les françois font des dispositions qui semblent annoncer le projet de rester encore quelque tems. Outre les 8000 hommes de troupes qui sont ici, il y a encore un corps de 9 à 10 mille hommes dans nos environs.

De la Hongrie, le 29 Octobre.

Saivant ce qu'on apprend, le Montenegro vient de se soumettre à la domination autrichienne. L'évêque de ce pays a été au devant du général Ruckawina, à la tête de plusieurs mille habitans, et l'a assuré de la joie que tous les Montenegrins éprouvoient de devenir les

sujete de S. M. I.

Il y a cu le 19 de ce mois un tremblement de terre à Temeswar et dans les environs. Trois fecoulles affez violentes se sont fait referen'ir, la première à une heure après minuit, la seconde à 5 heures du matin, et la troisième à 9 heures et demie; cette dernière a été la plus forte; un grand nombre de maisons ont été plus ou moins for ement: endommagées; mais personne n'a péri.

Suite de Paris, du 30 Octobre.

Il paroit , dit la Gozette Nationale , que les ennemis de la République essayent de renouer le gouvernement avec la même impudeur, mais ils lui prêtent successivement et avec constance, les intentions, tantôt les plus niailement. puériles, tantôt les plus absurdes, tantôt les plus dangereuses. Au nombre de ces dernières, nous placerons fans difficulté le prétendu pro-jet d'un manifeste, dans lequel le Directoire déclareroit qu'il ne consentiroit à entamer de négociations qu'avec une affemblée nationale Britannique. Affurément il n'y auroit peut être rien au monde de plus impolitique qu'une pareille déclaration. Elle réuniroit à l'instant tous les partis en Angleterre; à l'instant plus d'opposition; et la portion du peuple qui pent et qui doit y être mécontente, feroit aussitôt le facrifice de fes griefs à l'humiliation extrême de voir méconnoître son gouvernement. Qu'on. se rappelle, combien chez nous qui manquons absolument d'esprit public, cette affectation de ne pas reconnoître la république a donné de reffort aux ames et aux esprits les moins énergiques. Mais les Anglois ne font pas libres!..... Qui vous l'a dit? Et s'ils ne le veulent point être? Nous ne poursuivrons pas plus avant : il nous est démontré que ce projet de manifeste,. s'il ex ste, est un de ces pièges dont le Directoire faura facilement triompher.,,

Le citoyen Guillaumot vient d'adresser au gouvernement un mémoire, dans lequel il expose les dangers qui menacent plusieurs quartiers de Paris, entièrement bâtis sur des care.

rières.

Conseil des 500. - Seance du 28.

Les nouveaux administrateurs de l'Allier denoncent au conseil les trâmes ourdies dans ces département par les Royalistes: Les amis de la cour de Blankenbourg, di'ent-ils, enhardis par l'impunité et encouragés par l'administration qui nous a précédés, ne cessent de mettre tout en usage pour opérer une réaction; on réunitles jeunes gens et on en forme des compagnies.

de Jésus; on organise des comités; des émissaires sont envoyés sur différens points. Les départemens des Bouches du Rhône, du Puy de Dôme et autres environnans, sont unis pour assassiner les républicains et opérer la contre-révolution etc. etc.

Plusieurs membres demandent l'impression de cette adresse. Labrousse s'y oppose. Les saits dont il s'agit, dit-il, ne sont point prouvés; plusieurs de mes collègues partagent mes doutes sur la véracité des auteurs de la pétition. Je demande le renvoi pur et simple au Direc-

toire.

Garnier (de Saintes) : Et: moi; j'appuie l'im-pression. Les faits dénoncés ne sont que tropréels; personne ne peut être mieux instruit que ceux qui vous les dénoncent. Oui, on conspire encore en plus d'un lieu. Les chefs que vous avez atteints par la loi du 19 Fructidor ont de nombreux profélytes. Ils n'ofent plus marcher le front levé; mais ils conspirent dans les ténèbres. Il faut, quand leurs manœuvres font découvertes, que toute la France en seit instruite.. Tremblez, représentant, pour la liberté, si vous n'avez pas le courage d'entendre que l'onconspire encore contre elle, et de vous élevercouragensement contre les conspirateurs. (Des applaudissemens éclatent dans les tribunes. le fait du mouvement dans l'affemblée. Plusieurs membres demandent que les applaudisfeurs foient rappellés à l'ordre.)

C'est là une farce préparée, s'écrie Philippe-Delleville. — Garnier: Les assassinats des républicains étoient ils préparés, oui ou non? (Tu-

multe.)

Gomaire: Je demande l'ordre du jour fur l'impression, 1° comme dispendieuse; il faut réserver les deniers publics pour des objets plusutiles, 2° comme inutile, à moins que vousne vouliez dépenser, ou faire dépenser aux citoyens des départemens, 30 sols pour leurenvoyer ce rapport.

Garnier: Qu'est ce que cela sait?!

Gomaire: Cela fait beaucoup pour moi, et pour d'antres fonctionnaires publics qui ne font pas payés aussi exactement que nous le souhaiterions, et qui du reste pourront connoître cette adresse par les papiers publics.

Le conseil ordonne le renvei de l'adresse au Directoire ; et il passe à l'ordre du jour sur

l'impression.

L'épouse de Paradis, membre du Conseil des anciens, et condamné à la déportation, invite le Conseil à rapporter cette loi en ce qui concerne son époux: Elle fonde ses réclamations fur ce que son mari n'a jamais fait partie d'aucune société, a toujours été étranger aux factions, et n'a jamais trempé dans les complots des royalistes.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

Guiverson: Il est doux de céder quelques fois à la pitié; mais quand la voix de la patrie commande, tout doit disparoître devant elle. Le jour où vous aurez de l'indulgence pour les conspirateurs frappés les 18 et 19 Fructidor, sera un jour de deuil pour tous les bons françois, l'époque d'une réaction royale, du renouvellement des scènes sanglantes qui ont désolé le Midi, de la résurrection du fanatisme, de la royauté, et de la mort du corps législatif. Si vous cédiez à la pitié, vous vous rendriez coupables d'un crime de lèse-pation et de lè e-humanité. Je demande la question préalable sur la pétition. - Le conseil arrête la

question préalable..

Séance du 29 - Baraillon prend la parole pour une motion d'ordre. Nous voulons tous la République, dit il, mais s'il existoit en France une classe d'hommes pervers, qui fomentat les divisions et sonssiat le seu de la guerre, il faudroit les atteindre. Eh bien, ces hommes existent, et ce font les ministres du culte catholique, qui ont cesse leurs fonctions au 19 Fructi-Déjà ces hommes avoient en secret rétracté et le serment exigé par la loi du ... 1790 et la déclaration prescrice par la loi du 7 Vendémiaire an 4. Îls refusent aujourd'hui le ferment de haine à la royauté et à l'anarchie. Ils ont renoncé à leurs fonctions publiques, et ils se persuadent qu'il leur sera permis d'agir en secret. Les ministres qui refusent le serment de haine à la royauté sont plus coupables que les prêtres dits réfractaires. Ceux ci refusoient leur assentiment à la constitution civile du clergé, laquelle est tellement abfurde dans l'ordre actuel des choses, qu'il n'est pas un homme de bon sens qui ne se sasse un devoir de la rejetter. Mais la constitution de l'an 3 n'a rien de commun avec l'autorité prétendue spirituelle; elle est la base de notre gouvernement; elle est le résultat de la volonté du sonverair, à laquelle toute volonté individuelle doit être soumise; ainsi donc, les ministres qui ont cessé d'exercer le culte, au 18 Fructidor, pour ne pas donner à la République le gage que la loi. de ce jour exige d'eux, font plus coupables que les autres, parceque, fous l'apparence d'une déclaration faite publiquement et en secret rétractée, ils ont trompé la République. Ils prétendent aujourd'hui n'être aftreints à aucun ferment, parcequ'ils n'exercent pas des fonctions publiques.

L'orateur demande le renvoi de ses observations à une commission spéciale, qui sera char-

gée 10. de présenter des mesures contre les ministres des cultes qui ayant exercé jusqu'au 18 Fructidor, ont cellé leurs fonctions à cette époque; 2º. de propoler un projet pour assujettir au serment de haine à la royauté, les insti-

teurs publics et particuliers.

Philippe-Delleville: La motion du préopinant tend à forcer les prêtres de rester prêtres mal-gré eux : ce qui seroit aussi ridicule que de faire un médecin malgré lui. A ce motif, je joindrai trois autres confidérations non moins fortes. 1°. Il est toujours dangereux de faire des loix en matière religieule; 20. c'est au Directoire à surveiller les perturbateurs, prêtres ou non prêtres; 3º. la loi du 19 Fructidor autorife le gouvernement à faire déporter ceux des prêtres qui s'érigeroient en apôtres de la rébellion. Je conclus en demandant l'ordre du jour fur la motion d'ordre.

Boulay (de la Meurthe) et Bentabole s'unissent pour solliciter le renvoi à une commission.

Il est prononcé.

Defay demande que la commission des colonies propose des mesures pour la responsabilité

des agens du Directoire. — Adopté. Organe d'une commission, Pons (de Verdub) propose que lorsque le Directoire aura annullé une liste de jurés, il sera sur-le-champ formé une nouvelle liste, qui sera envoyée aussitôt aux jurés, aux juges, sans qu'on puisse se prévaloir des articles 489, 490 etc. du code des délits et des peines.

Chollet regarde ce projet comme devant por-

ter l'alarme chez tous les citoyens.

Garnier s'étonne qu'on conteste au Directoire le droit d'annuller les listes des jurés, puisqu'on donne aux administrations centrales de département le droit de les faire.

Chollet aimeroit mieux qu'on annullât généralement toutes les listes de jurés, antérieures au 18 Fructidor, plutôt que de supposer que le Directoire en a le droiti

Pons (de Verdun) regarde cette discussion comme tendant à faire cesser l'harmonie qui existe entre le Corps législatif et le Directoire depuis la journée du 18 Fructidor. Quant à la dernière proposition de Chollet, elle lui paroît entièrement opposée à l'intérêt des accusés.

Après quelques autres débats, le Conseil, sur la proposition d'Engerrand, ordonne le renvoit

à la commission.

De Bruxelles, le 1 Novembres

L'administration centrale du département de la Dyle a adresse une proclamation à ses concitoyens, pour leur annoncer qu'ils étoient irrévocablement françois. La municipalité, des

sion côte, a fait afficher une seconde proclamaton dans laquelle elle engage les habitans de Bruxelles à illuminer leurs maisons pendant trois jours et à les orner de drapeaux tricolors, en rejouissance de la paix avec l'Empereur. Toutes les cloches annonceront pendant trois jours, et à trois reprifes différentes, cet heuroux évènement, ainsi que le canon de nos remparts. Les illuminations ont commencé avant-hier; elles finissent aujourd'hui. Malgré la pénurie de ses moyens, la municipalité a fait illuminer la saçade de la maison commune, ainsi que la tour de Saint Michel.

Les émigrés françois qui étoient renfermés dans les prisons de Bruxelles, ont été trans-férés à Manbenge. Il paroit que les semmes ont été remiles en liberté.

De Collence, le 3 Novembre.

La régence de l'Electorat a eu le même fort que notre magistrat; elle vient d'être déposée par la commission intermédiaire de Bonn.

La nouvelle municipalité de Coblence a encore été augmentée de deux membres, qui ont été installés avant-hier. Les députés des corporations s'étant assemblés à ce sujet, ont représenté aux municipanx qu'ils ne pouvoient s'adjoindre d'autres personnes, puisqu'ils n'é-toient pas eux mêmes élus légitimement. Cette démarche n'a produit aucun effet; il vient d'être même défendu à tous les corps de métier ce tenir des assemblées; la proclamation publiée à ce sujet, déclare ces assemblées dangereuses et attentatoires à la tranquillité publique.

Les françois conduisent beaucoup de bâteaux de la Molelle dans le Rhin et leur font remonter ce sleuve. L'on assure qu'il va être jetté des ponts à Bingen et à Crentznach.

Les états majors des anciennes armées de Rhin et Moielle et de Sambre et Meule se sont rennis à Creutznach, où ils ont été fondus en un seul dont le général Cherin est le chef. Le général Augereau a destitué tous les jeunes gens de la réquisition qui étoient employés dans les bureaux, et les a fait incorporer dans les différens bataillons d'infanterie. L'aile gamche de la grande armée d'Altemagne qui est sur le Bas Rhin, est composée de cinq divisions, en y comprenant les deux de l'armee du Nord; le centre, qui occupe le Hundsruck et une partie du Palatinat, est formé de quatre divilions, et l'aile droite, qui est sur le Haut Rhin, est composée de cinq divisions. En y comprenant la cavalerie, les françois ont depuis Huningue jusqu'à Dusseldorsf, au moins 130 mille hommes effectifs.

De Neuroied, le 5 Novembre.

La division de l'armée du Nord sous les ordres du général Macdonald, qui étoit dejà parvenue jusqu'ici pour le reunir à l'aîle gauche de l'armée d'Allemagne, vient de recevoir un contre-ordre, en consequence duquel elle a repris la route du Bas Rhip.

De Manheim , le 5 Novembre.

Le quartier-général de l'armée impériale est ici depuis hier. S. A. R. l'Archiduc Charles est artivée dans la soirée.

L'on mande de Radsadt, qu'il a été notifié au magistrat de cette ville, qu'elle avoit eté choise par S. M. l'Empereur et la République françoile pour la tenne du congrès de paix de l'Empire. En consequence, l'on a d'ja com-mence à faire tous les préparatifs nécessaires; l'on dispose convenablement le château ai si que les édifices et maisons les plus valles. dit que le congrès sera ouvert du 25 au 30 de ce mois. M. le camte de Metternich est at-tendu au premier jour à Radstadt. M. le comte de Lehrbach, ainsi qu'un grand nombre de ministres des états de l'Empire, ont déjà leur lo-gemens prêts — S. A. S l'Electeur Palatin a nommé M. le comte de Leiningen-Guntersblum, mizistre plénipotentiaire au congrès.

Suivant les lettres de Stuttgard, l'artillerie autrichienne qui étoit à Schwäbisch-Gemund, Tubingen et antres endroits, s'est mise en route vers le Danube où elle doit être embarquée.

Six belles chambres, meublées de rapissées; avec une ouisine, dans une des plus beiles vues de la ville; fom a louer auffridt par mors. S'edreffer fur le Hirfibgraben Lettre F No. 62.

^{***} Jean Charles Bulié, de Mongicouri, près Bouchain en Hainault, est prié de donner de ses nouvelles à sa sensans, chez Me Charbon, Mée à l'aderborn. ** Nouveau Voyage autour de ma chambre: 1797, se vend chez Esslinger & chez Streng, tibrai-Prix 1 form.

^{**} Les magasins, comproirs és logemens, qu'accipoient depuis bien des années M. M. Bis hoff és sils de Bâle caus la maison de M. M. Johannor derrière le Ræner, sont à louer pour la prochaine seire de l'âques és Junanies. S'adresser dans la maisan même, pour en savoir les conditions.